

Comité Syndical

Mardi 26 septembre 2023

- **Compte-rendu**
- **Ensemble des délibérations**

COMPTE RENDU

Réunion Comité Syndical Mardi 26 septembre 2023

L'an deux Mille vingt-trois, le mardi 26 septembre, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement de la Musique de Rive Sud, s'est réuni salle n°1 à l'école de musique, sous la présidence de Madame Marie-Pierre DURAND, Présidente, en session ordinaire, après avoir été convoqué le 22 septembre, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	C. Bouthemy, M-P. Durand, A. Guillet, A. Le Couriaud, S. Marchais, A. Marquis, E. Moineau, S. Pelois, D. Renault, C. Trochu
ABSENTS EXCUSÉ(E)S	M. Demolder (pouvoir à A. Guillet), K. Fiancet, F Gourdais, J-R Houssin, F. Leroy, N. Lollivier, A. Martino, R. Thorez (pouvoir à C. Bouthemy)

Madame Agnès GUILLET, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend place au Comité Syndical en qualité de Secrétaire.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte rendu sommaire de la séance du comité syndical du mardi 26 septembre 2023 présenté ci-dessous :

Le Comité syndical, après avoir délibéré :

N°	OBJET
	ASSEMBLEE_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13 juin 2023 Approuve , à l'unanimité, le compte rendu de la séance du comité syndical du mardi 13 juin 2023
26-09-01	PERSONNEL – ENTRETIEN PROFESSIONNEL Approuve , à l'unanimité, le déroulement des entretiens. Décide que les critères qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien prévu par le décret n°2014-1526, portent sur : <ul style="list-style-type: none">- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;- les compétences professionnelles et techniques ;- les qualités relationnelles ; la capacité d'encadrement ou d'expertise
26-09-02	PERSONNEL – RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE Approuve , à l'unanimité le recrutement d'un assistant d'enseignement artistique dans le cadre d'une activité accessoire Autorise la Présidente à recruter un musicien militaire de l'armée de terre appartenant à la section militaire de la musique des transmissions pour assurer des tâches d'enseignement à l'École de Musique, Fixe le temps nécessaire à cette activité accessoire à 2 heures 05 par semaine (2,08/20ème) sur une période comprise entre le 1 ^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024,

	Fixe la rémunération sur la base d'une indemnité horaire brut, correspondant au grade d'assistant d'enseignement artistique, 3ème échelon, Inscrit au budget les crédits correspondants, Donne tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.
26-09-03	PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DES POSTES EN CDD
	Adopté , à l'unanimité, la proposition, Modifie le tableau des emplois à compter du 1 ^{er} octobre 2023, Inscrit au budget les crédits correspondants.
26-09-04	PERSONNEL – DELIBERATION DONNANT AUTORISATION A LA PRESIDENTE D'ADHERER AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG 35
	Adopte , à l'unanimité, la délibération donnant autorisation à la Présidente d'adhérer au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG35
26-09-05	FINANCES - TARIFICATION SAISON CULTURELLE 2023-2024 AU SEIN DU SIM RIVE SUD
	Approuve, à l'unanimité, la tarification de la saison culturelle 2023-2024, Inscrit au budget les crédits correspondants.
29-09-06	FINANCES – REPRISE DE L'EXCEDENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1
	Approuve , à l'unanimité, la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 pour le budget principal Autorise la Présidente à inscrire au budget les crédits correspondants
29-09-07	FINANCES – CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES
	Approuve , à l'unanimité, la création d'une régie de recettes

➤ ECHANGE SUR LA VIE DE L'ETABLISSEMENT ET ACTUALITES

RENTREE

Musique sur la Rive Sud a été présente dans chaque commune du syndicat, avec une fréquentation du public plus ou moins forte selon les lieux. Charles Decroix annonce une rentrée semblable à l'année N-1 pour un relevé de 586 inscrites avec des classes d'instruments complètes et pense atteindre un effectif global de 600 élèves avec les ateliers. Il est précisé que les inscriptions sont encore en mouvement et seront définitives mi-octobre. On note la fermeture en début d'année de 2 classes d'éveil musical : la question se pose sur l'offre qui s'avère moins attrayante par rapport aux classes d'éveil instrumental, également la fermeture de 2 classes de formation musicale adultes et aussi la nouvelle proposition dans l'offre des pratiques collectives « Boomwackers » en raison d'un manque d'inscription.

Inscriptions provisoires par commune :

Bruz : 411

Saint-Erblon : 48

Laillé : 48

Orgères : 48

Pont-Péan : 41

Bourgbarré : 44

SAISON CULTURELLE

Depuis l'année dernière, *Musique sur la Rive Sud* offre une saison culturelle sur le territoire. Cette année, l'offre musicale est plus dense avec une trentaine de spectacles variés et divers. Charles Decroix

en dévoile un petit aperçu : interventions dans les bibliothèques, des conférences pour adultes animées par un agent de l'école de musique, deux spectacles jeunes publics (1 à caractère pédagogique et 1 au profit des usagers), une semaine dédiée aux musiciens intervenants du 27 au 31 mai 2024 mettant en avant les projets musique à l'école et la participation de la maîtrise de Bretagne avec les classes de chorales de *Musique sur la Rive Sud*...

SITUATION ORCHESTRE A VENT OVO-RIVE SUD

2 chefs d'orchestre dirigent l'ensemble OVO-RIVE SUD : 1 chef d'orchestre désigné par l'association et 1 chef d'orchestre mis à disposition par Musique sur la Rive Sud. Un désaccord a mis en péril et en difficulté l'ensemble pour le renouvellement de l'année scolaire 2023-24. On compte pour cette nouvelle rentrée 17 inscrits contre 55 l'année n-1. Musique sur la Rive Sud apporte son soutien à l'OVO Rive Sud et travaille en commun pour le maintien et l'avenir de l'orchestre.

ETUDE CONSULTATIVE CDG 35 POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA REDACTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le lancement de la procédure a débuté le vendredi 22 septembre 2023. Les deux consultantes en organisation du CDG35 ont présenté le projet aux agents du SIM afin d'aider à formaliser un document de référence (Protocole temps de travail) conforme à la législation. Une réflexion autour du temps de travail est proposée aux agents assistants d'enseignement artistique (AEA) et aux agents du corps administratif et technique afin de réaliser un document de référence pour tous.

DEPART AGENT

Marie-Pierre DURAND annonce le départ de Madame Catherine Miceski qui en charge de l'accueil, de la scolarité au 17 novembre 2023 vers une autre collectivité. Une offre d'emploi est diffusée et le temps du tuilage elle informe que peut-être nous aurons besoin de faire appel à un renfort du service mobilité du CDG35.

INFORMATION SUR LA TENUE DU BUDGET

71% des crédits consommés pour le chapitre 12 concernant les charges du personnel. Marie-Pierre DURAND précise que les charges du personnel ont subi au cours de l'année 2023 diverses augmentations : reconduction de la GIPA de +8.19 %, le point d'indice 1.5%...et à partir de novembre des mouvements concernant l'embauche pour le poste de chargé.e d'accueil et d'administration et voire aussi le renfort du CDG35.

Marie-Pierre DURAND présente l'augmentation de l'ISOE fixe aux membres du comité. L'arrêté du 15 janvier 1993 fixant les taux de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) instituée en faveur des personnels enseignants du second degré est modifié.

Le montant annuel de la part fixe de l'ISOE est porté à 2 550 € au lieu de 1 274,87 € (valeur au 1er juillet 2023 compte tenu de la revalorisation du point d'indice).

Le montant annuel de la part modulable de l'ISOE est fixé à 1 497,84 €.

La prise d'effet de cette augmentation est à compter du 1er septembre 2023 selon les conditions de l'attribution de l'ISO fixée pour les agents du SIM à hauteur de 32 % . Or, puisque l'information devait être présentée au comité syndical avant sa mise en application, et puisque la durée de mise en application d'un texte de loi est de 6 mois à compter de sa date de prise d'effet (avec rétroaction), l'augmentation de l'ISOE fixe interviendra sur votre fiche de paie d'octobre 2023. Il est précisé également que l'ISOE fixe concerne les agents titulaires et non-titulaires, excepté les agents en activité accessoire, agents assurant un remplacement dont le contrat est inférieur ou égal à 6 mois.

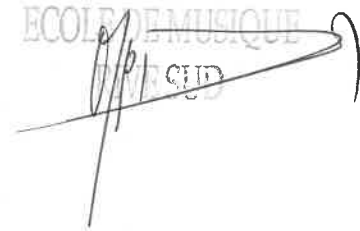
L'impact de cette augmentation est estimé environ à 3 000 € pour 2023 et 8 000 € pour 2024.

MECENAT

Pas d'avancement à ce jour, une réflexion est portée pour bénéficier d'un stagiaire. Il est rappelé que le SIM est éligible. Un aménagement doit être établi dans le prochain budget.

Bruz, le 28/09/2023

Marie-Pierre DURAND,
Présidente



Handwritten signature of Marie-Pierre Durand over a faint stamp that reads "ECOLE DE MUSIQUE" and "M. DURAND".